

La municipalité remercie les commerçants et les marchands ambulants qui ont continué à assurer un service de qualité malgré les conditions actuelles. Nous remercions aussi toutes les personnes qui ont pris soin de leurs voisins et de leur entourage en leur apportant de l'aide.

A VOS MASQUES !



La commune a fait l'acquisition des matériaux pour la confection de 2 200 masques et a mis en place un atelier « couture » afin de les confectionner. Nous remercions les personnes venues nous aider. Si vous savez coudre ou simplement donner de votre temps, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Pour vous inscrire, merci de prendre contact avec la mairie : mairie@chasnesurillet.fr

Distribution de masques

La date de distribution vous sera communiquée par affichage chez les commerçants et sur le site internet de la mairie.

Le jour de la distribution, nous vous demanderons de nous présenter une carte d'identité, un justificatif de domicile et votre livret de famille pour justifier du nombre de personnes présentes au foyer. Pour les personnes les plus fragiles et les plus de 70 ans, la distribution sera faite par les membres du CCAS. Nous vous remercions de vous identifier en Mairie.

Ouverture de l'école de la Choinette

L'école a ouvert ses portes le jeudi 14 mai pour les élèves de grande section, CP et CM2 et le lundi 18 mai pour les autres niveaux, en groupe restreint.

Un protocole a été mis en place entre l'école et la mairie afin d'assurer l'accueil des enfants dans de bonnes conditions : arrivées et départs des élèves échelonnés, prise des repas dans les classes, désinfection des tables, chaises et des points de contact plusieurs fois par jour.



Services publics

Afin de vous assurer un protocole sanitaire correct, la municipalité a décidé de laisser fermé l'espace jeunes et la médiathèque.

Accueil de la mairie

En raison du déconfinement progressif depuis le lundi 11 mai 2020, les services municipaux s'adaptent afin de respecter au mieux les règles sanitaires en vigueur. Jusqu'à nouvel ordre, l'accueil physique à la mairie se fera uniquement sur rendez-vous si la demande est jugée nécessaire, et ce afin de limiter tout contact pour vous et les agents.

Contactez nos services de préférence par courriel

mairie@chasnesurillet.fr

**Ou du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
au 02 99 55 22 79**

Incivilités

Des incivilités ont été commises sur le site de la mairie : vol de drapeaux, déchets sur les espaces verts (bouteilles, cartons, emballages plastiques ...). Une plainte a été déposée à la gendarmerie.



L'Epi de Chasné

Depuis le lundi 11 mai, votre boulangerie a changé ses horaires d'ouverture :

Lundi : Fermé

Du mardi au samedi : 7h30 – 13h / 16h – 19h30

Jeudi : Fermé

Dimanche : 7h30 -13h

L'accueil sera assuré la semaine par votre boulanger Benoît et le week-end par Pierre.

C'est avec beaucoup de recul et de questionnements que nous avons décidé, pour cette période estivale et cet après confinement de fermer deux jours par semaine mais de retrouver des horaires de journée.

En effet, notre entreprise ne peut se permettre de prendre des risques qui pourraient avoir des conséquences durables sur l'année 2020 voire 2021. Il nous faut aussi reposer notre équipe, qui durant tout le confinement a travaillé 6 jours sur 7 malgré la fatigue et les conditions sanitaires. Nous remercions chaleureusement Charlotte et Maëva, nos apprenties.

De plus, le changement du four a été reporté fin juin par notre fournisseur, pour une durée de 2 semaines.

Nous espérons que cette solution satisfera le plus grand nombre d'entre vous, et nous vous promettons un retour à la normale après nos vacances estivales qui se dérouleront fin août au vu de la naissance de notre enfant.

Merci à tous pour votre soutien et votre compréhension.

Aurélie et Benoit



Depuis le 11 mai, ouverture des déchèteries uniquement sur réservation

Les inscriptions sont obligatoires. Elles sont possibles en complétant un **formulaire mis en ligne sur les sites Internet** (Smictom d'Ille et Rance et Smictom des Forêts) ou **par téléphone de 9h à 12h du lundi au vendredi** (hors jours fériés) au 02 99 68 17 27.

Les usagers auront à leur disposition des **créneaux de 15 minutes** pour effectuer leur dépôt. **Les personnes qui se présenteraient sans avoir pris rendez-vous se verront refuser l'accès aux déchèteries.**

Après vérification de leur inscription par un agent, les usagers pourront pénétrer sur la déchèterie pour y **déposer tous types déchets**. Afin de réguler au mieux le flux de visiteurs et de respecter les quinze minutes qui leur sont imparties, il leur est demandé d'**optimiser au mieux le dépôt de leurs déchets** et d'en limiter, dans la mesure du possible, leur volume.

Par mesure de précaution, les usagers devront venir avec leurs propres outils (pelle, balai..) car rien ne leur sera mis à disposition.

Il sera fortement **conseillé de porter un masque.**

Les professionnels auront également accès sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture des déchèteries pour les particuliers (hors jours fériés) – Sur rendez-vous

La Bouëxière : mardi, mercredi, jeudi et samedi : 9h-12h / 14h-18h ; vendredi : 14h-18h

Melesse : mardi, mercredi, samedi : 9h-12h / 14h-18h ; vendredi : 14h-18h ; jeudi : fermé

Montreuil-sur-Ille : mercredi : 14h-18h, samedi : 9h-12h / 14h-18h ; vendredi : 14h-18h ; mardi et jeudi : fermé

Saint-Aubin d'Aubigné : mardi, mercredi, jeudi et samedi : 9h-12h / 14h-18h ; vendredi : 14h-18h

Tinténiac : mardi, mercredi, jeudi et samedi : 9h-12h / 14h-18h ; vendredi : 14h-18h